

**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE COMMUNE DE MARCOLS LES EAUX
REGISTRE DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize du mois d'avril, à vingt heures trente,
le Conseil municipal de la commune de Marcols Les Eaux, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à
la Salle de la mairie, sous la présidence de François BLACHE, Maire.
Date de la convocation du Conseil municipal : 06 avril 2023

Présents : BLACHE François, ROUDIL Anne-Marie, JOUY Claire, VIALLE Sabine, VIALLE Lionel, CHANAL Jes-
sica, BONNET Baptiste

Excusés : VIALLE Jérôme procuration à VIALLE Lionel, BOUCHET Marc procuration à VIALLE Sabine

Absents : BONNET Julien

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : BONNET Baptiste

Lecture du compte-rendu du 23 mars 2023 et approbation à l'unanimité des membres présents et représentés

Ce conseil municipal a lieu en présence des enfants de l'école, invités lors du dernier conseil municipal des
enfants et qui sont présents en nombre.

Lecture est faite du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal des Enfants du 02 mars 2023. Les
différentes propositions des enfants ont été étudiées, des distributeurs de sacs pour ramasser les déjections
canines seront installés aux abords de l'école et Place Marie Giraud afin d'essayer de faire face aux incivilités
dans ce domaine. Les enfants sont autorisés à décorer le stop ballons installé en dessous de la cour de
l'école et invités à en expliquer le fonctionnement.

La salle des fêtes leur sera mise à disposition afin de préparer un repas commun avec l'école d'Albon. Dans le
cadre de l'opération de nettoyage du village envisagée le matériel leur sera fourni par la mairie.

Les enfants sont invités à participer à la cérémonie du 15 avril qui verra le nom de Mr Paulin COURTIER
ancien maire, donné à leur école.

D2023-021 Répartition du coût du chauffage avec les différents bénéficiaires

En exercice : 10 ; présents : 7 ; représentés : 2 ; votants : 09 ; pour :09 ; contre 0; abstentions : 0
Majorité absolue :5

Révision de la délibération de 2019, facturation à hauteur de 25% du coût de l'abonnement et de la
consommation au SIVU de la Glueyre

Adopté à l'unanimité

D2023-022 Tarif de location du Multiservice

En exercice : 10 ; présents : 7 ; représentés : 2 ; votants : 09 ; pour :05 ; contre 4; abstentions : 0
Majorité absolue :5

Le loyer du multiservice est révisé, 275€ HT /mois à compter du 1^{er} mai 2023 et indexation à l'indice de
location des locaux commerciaux

Adopté par 5 voix pour à 275€ et 4 contre dont le choix se portait sur 250€.

D2023- Mise en conformité du PLU avec le SCOT

Cette décision ne peut pas faire l'objet d'une délibération à ce jour, il sera demandé au SYMCA de mener une
étude de conformité du PLU avec le Schéma de Cohérence Territoriale(SCOT), la délibération sera prise en
fonction des résultats de cette étude.

**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE COMMUNE DE MARCOLS LES EAUX
REGISTRE DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Questions diverses

- François BLACHE donne compte-rendu de ses diverses interventions dans les médias au sujet de la problématique de l'interdiction de construire sur la commune. Il précise que les chiffres fournis par SYDEO, gestionnaire du réseau, démontre que la ressource en eau est importante et qu'un courrier a été adressé à Mr le Préfet de l'Ardèche lui demandant, au vu des chiffres apportés, de lever cette interdiction ou de bien vouloir la justifier plus précisément.
- Biens sans maîtres : pour donner suite au dossier concernant les biens sans maître sur la commune, Sabine VIALLE rappelle la procédure à mener par la commune, un arrêté du maire listant les biens considérés sans maître sera publié, cet arrêté devra rester affiché 6 mois. Si personne ne se manifeste à l'issue de la période d'affichage ces biens seront rétrocédés à la commune par une délibération du conseil municipal et la publication d'un arrêté du Maire. Plusieurs parcelles sont concernées, ces parcelles pourront être vendues à l'issue de la procédure. Il est déterminé par le Conseil municipal que les parcelles pouvant faire l'objet d'une régularisation à l'intérieur du village seront cédées à l'euro symbolique, cette disposition s'applique essentiellement à la parcelle AB 396.
- Les travaux de réfection du mur de soutènement au quartier du Teinturier vont être programmés de manière anticipés, dès que l'entreprise Rouveyrol sera disponible. Les témoins placés sur les fissures montrent que le mur se dégrade rapidement et il est rappelé que la conduite forcée de l'usine hydroélectrique de Laspras est menacée en cas d'éboulement important. La mairie a été autorisée à commencer les travaux avant la fin de l'instruction des dossiers de subvention afin de faire face à l'urgence.
- Projet de cinéma en plein-air : en partenariat avec le PNR des Monts d'Ardèche, la séance aura lieu le 17 juin 2023 à Gourjatoux, film projeté en plein air précédé d'un apéritif et d'un casse-croûte aux alentours de 20h30
- Compte-rendu du comité syndical du SIVU du 07 avril 2023 : le budget a été voté, la commune de Marcols devrait voir sa participation légèrement diminuée, les effectifs sont stables, le projet de la cantine à 1€ a été mis en place, le tarif du repas proposé par l'EHPAD est désormais de 5€, le SIVU doit faire face à une dette d'impayés de cantine et de garderie d'un montant de 2 000€ environ.

La séance est levée à 23h00